REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES UNIVALOM Siège: 3269 Route de Grasse

06600 - ANTIBES

Tél. 04.93.65.48.07



SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 3 MARS 2022

Délibération 2022-08

OBJET: Appel d'offres pour la fourniture de Titres Restaurant pour le personnel d'UNIVALOM

Le 3 mars 2022 à 11h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents:

Membres titulaires:

Jean LEONETTI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Marie ANASSE, Anne-Marie BOUSQUET, Philippe DELEAN, Hassan EL JAZOULI, , délégués de la Commission Syndicale ;

Christophe FONCK, Xavier WIIK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis;

Bernard ALENDA, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Membres suppléants :

Guy LOPINTO, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Procurations:

Jean Pierre DERMIT donne procuration à Jean LEONETTI,

Christophe ULIVIERI et Françoise BRUNETEAUX donnent procuration à Guy LOPINTO,

Marc OCCELLI donne procuration à Bernard ALENDA,

Françoise THOMEL donne procuration à Anne Marie BOUSQUET,

Marion MUSSO donne procuration à Hassan EL JAZOULI.

Membres excusés:

Jean-Pierre DERMIT, Joseph CESARO, Caroline JOUSSEMET, Eric MELE, Marion MUSSO, Georges VAZIA, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Khéra BADAOUI, Emmanuel DELMOTTE, François WYSZKOWSKI délégués de la Commission Syndicale ;

Françoise THOMEL, déléguée de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Christophe ULIVIERI, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, Marc OCCELLI délégués de la Commission Syndicale ;

Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission Syndicale ;

Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les conditions de quorum ont été baissées à 30 % des membres en exercice. Chaque délégué peut également détenir deux procurations.

Accusé de le Gromité **EREND ACT**E de ces nouvelles dispositions liées à l'état d'urgence sanitaire. 2006-2000-46076-2022-2003-2022-08-DE

ate de tél**élyans nessan 403 PAZO**ULI est désigné en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Le marché « FOURNITURE DE TITRES RESTAURANT POUR LE PERSONNEL D'UNIVALOM », dont la signature a été autorisée par délibération 2018-26 du 29 juin 2018, arrive à échéance le 23 octobre 2022.

Il convient donc de relancer une procédure d'Appel d'offres sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec maximum.

Il est proposé un nouveau marché « FOURNITURE DE TITRES RESTAURANT POUR LE PERSONNEL D'UNIVALOM » pour un seuil maximum de 165 000 €HT et une estimation du montant annuel de 160 000 €HT.

Ce marché aura une durée initiale de 1 an, reconductible par périodes successives de 1 an, et pour une durée maximale de 4 ans.

Ouï cet exposé, Après en avoir délibéré conformément à la loi, Le Comité syndical, A, l'unanimité

• AUTORISE Monsieur le Président à lancer l'Appel d'offres européen sous la forme d'accord-cadre à bons de commande avec maximum et à signer le marché correspondant et toutes les pièces administratives inhérentes à la présente consultation. Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2022.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme, Le Président

ean LEONETT